



Communiqué de la fédération France Victimes

Le 9 novembre 2021

Violences contre les élus : la fédération France Victimes signe une convention avec l'Association des Maires de France

En août 2019, le maire de Signes dans le Var perdait la vie dans l'exercice de ses fonctions, percuté par une camionnette après être intervenu pour mettre fin à un dépôt sauvage de gravats. Depuis ce tragique événement, les violences contre les élus, et notamment les maires et élus locaux, proches du terrain, n'ont cessé de se multiplier. Près de 1300 agressions, menaces ou insultes contre des élus ont été recensées en 2020, soit 3 fois plus que l'année précédente.

Dans ce contexte, la fédération France Victimes, signera demain 10 novembre une convention avec l'Association des Maires de France et son président François Baroin, pour une prise en charge des maires et élus locaux qui font l'objet de violences physiques et verbales.

Avec son réseau de 130 associations agréées par le ministère de la Justice présentes sur l'ensemble du territoire français, France Victimes proposera un accompagnement juridique, psychologique et social personnalisé aux élus victimes, au plus près de leur lieu de vie. Dans chaque département, France Victimes désignera également un référent « élus » qui sera dédié plus spécifiquement aux problématiques touchant les élus et qui sera le point de contact pour chaque association départementale du réseau AMF. Elle mènera aussi des actions de sensibilisation locales et ciblées à destination des collectivités locales.

« France Victimes accompagne tous types de victimes. Les violences n'épargnent personne et nos représentants sont de plus en plus souvent des cibles. Protéger les élus et les accompagner lorsqu'ils sont agressés ou menacés dans l'exercice de leur fonction est essentiel pour la sauvegarde de notre démocratie. » indique Jérôme Moreau, vice-président et porte-parole de la fédération France Victimes.

La Fédération France Victimes a été créée en 1986 sous l'impulsion de Robert Badinter.

Sa mission : promouvoir et développer l'aide et l'accompagnement des victimes, et développer toutes mesures contribuant à améliorer leur reconnaissance.

1^{re} fédération d'aide aux victimes en France, elle comprend 130 associations agréées sur tout le territoire français et 1 500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux).

France Victimes accompagne les victimes d'infractions pénales : violences intrafamiliales, agressions physiques et sexuelles, injures, discriminations, harcèlements, cybermalveillances, et aussi cambriolages, vols avec violence, escroqueries et abus de confiance, vandalismes, accidents de circulation, attentats terroristes, catastrophes naturelles.

France Victimes aide toutes les victimes à faire valoir leurs droits et les accompagne, notamment dans le cadre de la justice restaurative.

Partout en France, les victimes peuvent appeler le 116 006 pour recevoir l'aide de la fédération France Victimes.

[Cliquez ici pour en savoir plus sur France Victimes](#)

**Contacts médias pour la fédération France Victimes :
Influence & Stratégie**

Olivier Roisin – olivier.roisin@influenceetstrategie.fr – 06 29 77 59 85
Anna Denysova – anna.denysova@influenceetstrategie.fr – 06 23 08 01 27